



Divorce pour incompatibilité d'humeur

Par **Fernande_old**, le **23/08/2007** à **12:44**

Bonjour,

Je suis ivoirienne et mon mari est français, nous nous sommes mariés en Côte d'Ivoire le 04 novembre 2006 sous le régime de la séparation de biens et nous vivons en France.

Seulement, tout se passe mal et je désire divorcer. Par contre, je n'ai aucune source de revenus me permettant de me payer un avocat et je ne sais pas quelle procédure suivre ni à qui m'adresser.

Par **ly31**, le **23/08/2007** à **17:06**

Bonsoir,

Si vous n'avez aucun revenu, il faut vous rendre au Tribunal de votre domicile, afin de retirer un dossier d'Aide Juridictionnel, je pense que vous pourrez choisir un Avocat, puis mettre une procédure en route si vous maintenez votre décision

Bon courage

ly31

Par **Fernande_old**, le **23/08/2007** à **23:10**

Bonsoir,

Merci pour le conseil, j'ai fais quelques recherches sur le net dont les résultats vont dans le même sens. Encore merci